

*Groupe de Travail  
« Eau et Agriculture »  
de la Commission Permanente  
des Programmes et de la  
Prospective*

## Séminaire SDAGE Micropolluants diffus, captages et santé Jeudi 28 novembre 2019 - 14h

### Note introductive aux débats

Les micropolluants diffus désignent ici les produits phytosanitaires et les biocides. Ils regroupent les herbicides, les fongicides, les insecticides et les biocides issus de tous les types d'usages. Les plus toxiques sont désormais interdits pour les usages des particuliers en jardinage ainsi que dans les espaces publics, sauf exceptions.

L'enjeu des captages concerne plus largement l'ensemble des pollutions diffuses susceptibles de rendre l'eau impropre à la consommation humaine.

#### **Quels sont les enjeux de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'environnement et la santé humaine ?**

La plupart des produits phytosanitaires sont des molécules organiques de synthèse : 500 « substances actives » qui entrent dans la formulation de près de 3 000 produits sont aujourd'hui commercialisés.

Du fait de leurs propriétés physicochimiques, ils se retrouvent dans de nombreux compartiments (eau, air, sol) des écosystèmes. Leur cumul tout au long de la chaîne alimentaire et dans l'environnement peut présenter des risques pour l'homme ou les êtres vivants à court ou long terme. Aujourd'hui, de nombreux chercheurs s'attellent à comprendre comment ils se fixent ou évoluent au cours du temps, pour évaluer les expositions des populations et des écosystèmes à ces substances. L'évaluation de l'impact sanitaire sur l'homme ou l'environnement est complexe : les doses absorbées sont souvent faibles et il est nécessaire de les étudier sur le long terme et de prendre en compte l'effet combiné de familles chimiques différentes aux effets toxicologiques distincts.

Cependant, de nombreuses recherches montrent que les effets des micropolluants diffus sur la santé et l'écosystème sont préoccupants<sup>1</sup>.

#### **Quel est l'état des masses d'eau du bassin par rapport aux micropolluants diffus ?**

Dans l'état des lieux 2019 établi sur la base de données disponibles sur la période 2012-2017, les micropolluants diffus désignent les produits phytosanitaires.

24% des cours d'eau sont déclassés par au moins une molécule prise en compte dans l'état écologique (ce qui représente 15 substances dont 3 interdites alors que 658 pesticides différents y compris des métabolites ont été mesurés sur le bassin en 2016-2017).

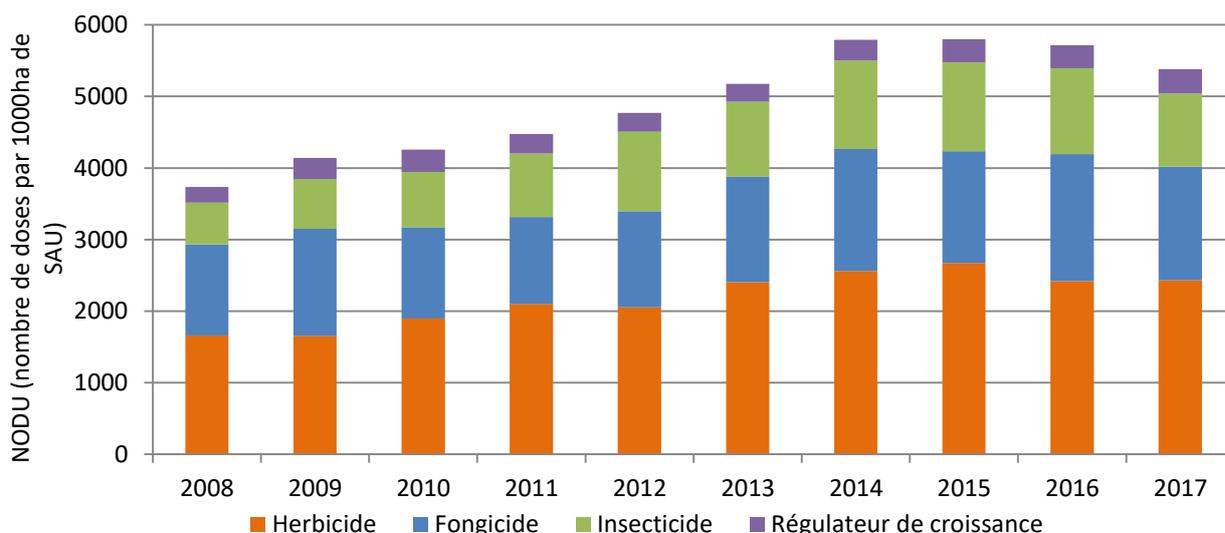
Les 6 produits phytosanitaires déclassant les cours d'eau sont des herbicides : diflufenicanil, métazachlore, chlortoluron, aminotriazole, nicosulfuron et 2,4MCPA.

<sup>1</sup>

Beketov MA et al, 2013, Pesticides reduce regional biodiversity of stream invertebrates, PNAS, e-pub, doi:10.1073/pnas.1305618110  
Pelosi C. et al. 2013. Reduction of pesticide use can increase earthworm populations in wheat crops in a European temperate region. *Agr. Ecosys. Environ.* 181: 223. ; Yamamuro et al., 2019. Neonicotinoids disrupt aquatic food webs and decrease fishery yields. *Science* 366, 620–623 ; Kévin Barré, et al. , 2018, Weed control method drives conservation tillage efficiency on farmland breeding birds, *Agriculture, Ecosystems & Environment*, Volume 256, Pages 74-81 ; Margaret L. et al, 2019. A neonicotinoid insecticide reduces fueling and delays migration in songbirds. *Science* Vol. 365, Issue 6458, pp. 1177-1180...

61% des nappes d'eau souterraines sont dégradées par les pesticides ou leurs métabolites. Certains ne sont plus utilisés depuis des années mais leur présence dans l'environnement est persistante (exemple de l'atrazine et de ses métabolites).

La pression liée à l'usage des produits phytosanitaires s'est accentuée depuis 2008 et semble se stabiliser depuis 2014 pour atteindre en 2017 environ 5300 doses utilisées pour 1000ha de surface agricole utile, bien au-delà des niveaux de 2008 (soit une augmentation d'environ 40%). Cependant, les chiffres récents des quantités de produits phytosanitaires vendus sur le bassin en 2018 montrent une augmentation des ventes de 25% par rapport à 2017 (sans doute liée à l'augmentation de la RPD au 1<sup>er</sup> janvier 2019). Le glyphosate, herbicide à large spectre, reste la substance la plus vendue (2068 tonnes en 2017 et 1782 tonnes en 2011). L'herbicide prosulfocarbe, deuxième substance la plus vendue, connaît une très forte augmentation de ses ventes avec 1711 tonnes écoulées sur le bassin Seine-Normandie en 2017 contre 308 tonnes en 2011.



### **Quelle est la qualité de l'eau des captages d'alimentation en eau potable?**

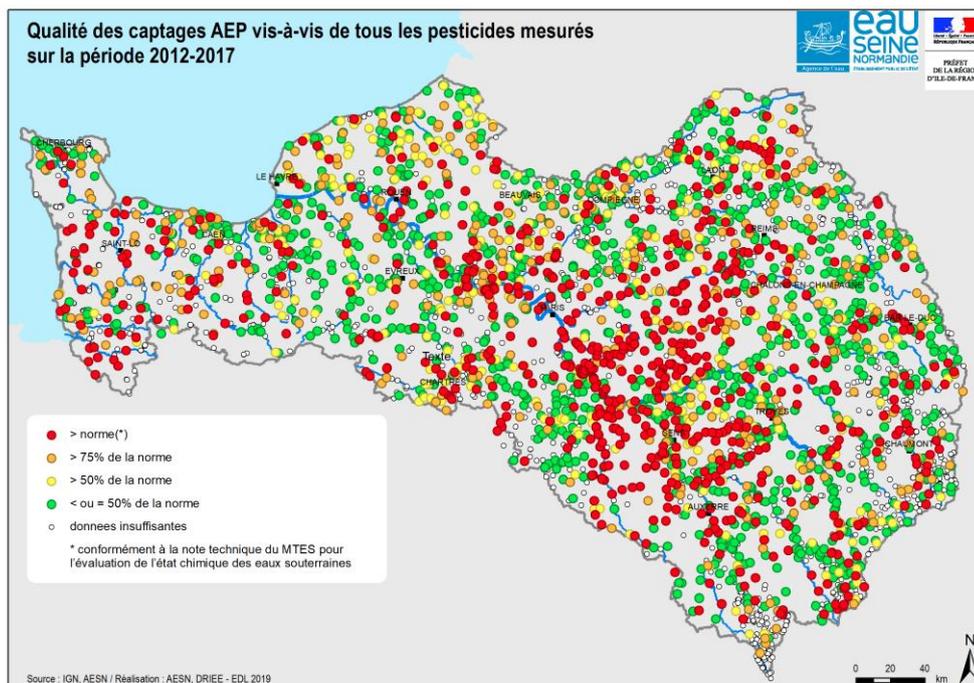
Sur le bassin Seine-Normandie, parmi plus de 4500 points de prélèvements en eaux souterraines utilisés pour l'alimentation en eau potable, 1280 points de prélèvement ont des niveaux de contamination en pesticides et/ou en nitrates qui dépassent d'au moins 75 % les normes pour l'alimentation en eau potable, sur la base des données recueillies sur la période 2012-2017. Parmi eux, 298 n'étaient pas identifiés comme sensibles aux pollutions diffuses par le précédent SDAGE.

Sur ces 1280 points de prélèvement en eaux souterraines :

- 34 % des points de prélèvement sont déclassés par les nitrates ;
- 40 % des points de prélèvement sont déclassés par les pesticides et leurs métabolites ;
- 26 % des points de prélèvement sont déclassés par les nitrates et les pesticides ;

Il est à noter que 65 % des points de prélèvement déclassés uniquement par des phytosanitaires (soit 337 points de prélèvements) sont contaminés par des substances qui sont aujourd'hui interdites d'utilisation.

Sauf exception (cas des captages abandonnés rebouchés par exemple), en retenant le principe de maintien des points sensibles aux pollutions diffuses déjà identifiés dans le SDAGE 2016-2021, près de 1500 points de prélèvement pourraient ainsi être retenus comme sensibles aux pollutions diffuses dans le cadre du SDAGE 2022-2027.



Concernant les eaux superficielles, le prochain SDAGE devrait identifier une cinquantaine de points de prélèvement sensibles aux pollutions diffuses, la quasi-totalité ne respectant pas les normes pour les molécules phytosanitaires.

Certains points de prélèvement sensibles font l'objet d'une politique nationale et sont désignés à ce titre comme étant des captages prioritaires. Ils doivent en conséquence faire l'objet de plans d'action destinés à reconquérir la qualité de l'eau. Le précédent SDAGE comptait 583 points de prélèvement prioritaires. Dans le cadre du SDAGE 2022-2027, cette liste devrait rester stable, en tenant compte de quelques ajustements à la marge (remplacement des captages abandonnés rebouchés et ajouts de captages pour raisons locales).

### **Quel est le contexte réglementaire national en matière de protection des captages d'alimentation en eau potable et de réduction des usages de produits phytosanitaires ?**

Les leviers établis aux échelles nationale et supra-nationale susceptibles d'influer sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et de favoriser la protection des captages d'alimentation en eau potable relèvent de la politique agricole commune, du plan national Ecophyto II+ et de la politique nationale de protection des captages prioritaires.

Le gouvernement a réaffirmé son ambition de voir réduits de 50 % les usages de produits phytopharmaceutiques d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

Suite aux assises de l'eau qui se sont achevées en juillet 2019 et qui ont incité l'ensemble des acteurs de l'eau à trouver des solutions pour une meilleure gestion de l'eau, le gouvernement a mis en place un pacte pour faire face au changement climatique. L'objectif n°1 du pacte issu des assises de l'eau consiste à renforcer la protection des captages en eau potable et cherche à donner une nouvelle impulsion par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Rendre le bloc communal compétent pour la protection de la ressource pour les captages d'eau potable et renforcer les capacités des collectivités à agir par un droit de préemption pour les zones de captages d'eau potable
- Instaurer une convention ou charte d'engagements AMF, AdCF, FNCCR, FNSAFER et Etat pour augmenter les actions des SAFER en matière de protection de la ressource en eau, en priorité sur les aires d'alimentation des captages
- Engager un plan d'actions sur tous les captages prioritaires avant fin 2021
- Déployer des engagements formalisés entre les acteurs du territoire sur au moins 350 captages prioritaires d'ici 2022, puis 500 d'ici 2025, afin que l'aire d'alimentation du captage

fasse l'objet de mesures ambitieuses de réduction des pollutions diffuses sur une part suffisante de la surface agricole utile

- Diffuser les bonnes pratiques de commande publique pour favoriser l'achat en circuit court et les productions vertueuses contribuant à la protection de la ressource en eau
- Mettre en place des paiements pour services environnementaux (PSE) dans au moins 20 territoires expérimentaux d'ici fin 2021, notamment sur des aires d'alimentation de captage
- Transmettre une instruction aux préfets pour la relance d'une politique de protection des captages.
- Mettre en œuvre des stratégies territoriales d'application renforcée de la police de l'eau et des milieux aquatiques, tout particulièrement sur les aires d'alimentation de captage et les têtes de bassin versant

### **Des résultats récents sur l'efficacité des actions de protection des captages**

Par ailleurs, une analyse récente menée sur 87 captages faisant l'objet de programmes d'action depuis au moins 5 ans montre des résultats mitigés sur les modes d'occupation du sol les plus favorables à la qualité de l'eau (agriculture biologique, prairies, cultures bas niveau d'impact), qui dans la moitié des cas sont inférieurs à la moyenne du département concerné, et dans d'autres cas ne sont pas significativement différents. Des études de cas qualitatives montrent que l'efficacité des actions de protection repose beaucoup sur le dynamisme des personnes, élus et techniciens, et la motivation des agriculteurs, ce qui rejoint une étude antérieurement menée l'INRA sur l'analyse de cas de protection réussis<sup>2</sup>. Cela tend à prouver que **l'accompagnement actuel ne suffit pas en lui-même pour protéger efficacement les captages.**

### **Quelles sont les préoccupations qui ont été formulées et quels sont les constats qui ont été faits à l'occasion du séminaire L'eau demain en Seine-Normandie ?**

Le séminaire L'eau demain en Seine-Normandie du 12 septembre a considéré ces sujets comme prioritaires. La proposition globale formulée par les participants s'intitule « **Encourager la transition agricole pour réduire l'usage des intrants et en particulier les phytosanitaires par rapport aux ressources disponibles (eau) et aux enjeux d'intérêt général (biodiversité, CC)/encourager le développement de l'agriculture biologique (50 à 100% sur les captages)** ».

Plus précisément, les débats au séminaire ont mené à l'identification des propositions suivantes :

<b>Économie</b>	<b>Protection des captages</b>
<p>Inciter sur le plan économique à limiter l'usage des phytosanitaires</p> <p>Développer les débouchés pour la bio, en particulier locaux</p> <p>Développer des plans alimentaires territoriaux pour l'eau (viande et lait herbe)</p> <p>Généraliser les labels vertueux (élevage durable...)</p> <p>Recentrer l'agriculture vers les besoins nationaux et locaux plutôt que l'exportation</p>	<p>Étendre les périmètres de protection des captages aux limites des aires de captage</p> <p>Ne pas restreindre les mesures de protection des aires de captages au volontariat</p> <p>Les élus et les SAFER développent une maîtrise des sols des aires de captages</p> <p>Réduire les flux de nitrates arrivant à la mer</p> <p>Restaurer ou mettre en place un système de haies bocagères</p> <p>Retrouver des sols fonctionnels (notamment en limitant le drainage agricole et le ruissellement)</p>
<b>Conseil et animation</b>	<b>PAC</b>
<p>Diffuser des bons retours d'expérience (chambres d'agriculture, fédérations nationales, État...)</p>	<p>Demander une PAC rénovée et ambitieuse Réorienter les aides agricoles vers les systèmes durables</p> <p>Accompagner les mutations des pratiques et productions agricoles vers l'agroécologie</p>

<sup>2</sup> BENOIT ET MERLE (2013) Actions réussies de protection agronomique des captages d'eau potable en France depuis 1990, Action ONEMA - INRA n°11. 86 pages.